Le changement ?
On nous l'a promis !
Nous l'avons !

A longueur de journée, à longueur d'antenne, on entend que l'on vit trop longtemps, que l'on se soigne trop !Alors, avec le trou "abyssal" de la sécu (qui ne représente, en fait, que moins de 3% de son budget), les coupables sont vite désignés : les malades, les personnes âgées !...

Ce sont eux qui vont payer !
Les malades paieront pour les malades !

Chacun est invité à mettre la main à la poche :

- 0,50 euro non remboursé pour chaque boite de médicaments, pour chaque acte de kiné, d'infirmier.
- 1 euro non remboursé pour chaque acte médical.
- 2 euros non remboursés sur les transports en ambulance.
- Augmentation du forfait hospitalier.
- Quant aux dépassements d'honoraires, ils progressent de façon indécente.

Les retraités, mais aussi de nombreux jeunes, rencontrent de plus en plus de difficultés à se faire soigner.
Comment peut-on oser demander aux plus fragiles, à ceux qui ont le plus recours aux soins, à ceux qui sont déjà confrontés à la maladie, de supporter les efforts nécessaires pour faire face à la grande dépendance ?

C'est le principe même de solidarité qui est remis en cause.

Pendant ce temps, les **profits** des grosses entreprises, la **bourse, battent des records**.
Et même la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) que nous payons tous, sert les profits des banques : de janvier à juin 2007, elles ont empoché plus d'un milliard et demi d'euros !...

La CGT fait d'autres propositions que le gouvernement se refuse d'entendre.
Quelques exemples :

- **Taxer des revenus et profits financiers.**
- **Créer les conditions du plein emploi.**
- **Augmenter le pouvoir d'achat et retour à l'indexation des pensions sur les salaires.**
- **Garantir un système de santé pour tous sans conditions de ressources (attribution de l'APA, accès aux maisons de retraite médicalisées ou non).**
- **Revenir à un véritable hôpital public.**

Maryvonne Goutelle

Et si on parlait continuité syndicale ?

Encore quelques accrocs, mais dans l'ensemble, ça marche ! Le Prélèvement Automatique des Cotisations Syndicales (PAC) y est pour beaucoup, facilitant le passage actif-retraité sans cassure. Les trésoriers des SDEN l'ont compris et la plupart d'entre eux font correctement le travail.
Mais il reste encore des efforts d'organisation à faire.

La continuité syndicale en direction des retraités doit être prise en compte par les sections d'établissement qui connaissent les départs en retraite, par les SDEN qui servent de relais, par les élus CAPA, qui ont un œil sur les documents rectoraux et par les retraités eux-mêmes, parties prenantes des SDEN.

Mais cette "continuité syndicale" ne peut s'effectuer sans une politique d'adhésion active dans les SDEN. Déshabiller Pierre pour habiller Paul ne résout pas les problèmes du syndicat. Il nous faut recruter, syndiquer, proposer l'adhésion et c'est tous, actifs, retraités, qui devons nous atteler à ce travail prioritaire.

A propos de l'Enquête Santé

Dans le dernier journal national **"RETRAITES"**, nous avons réservé la dernière page à une enquête relative à la santé.
Cette enquête est destinée en particulier aux collègues qui ont travaillé des années sous atmosphère d'amiante et a pour objectif de relancer auprès du Ministère, sur la base de données précises, les procédures de prévention, de suivi médical et d'indemnisation éventuelle.
Si cette enquête ne vous est pas parvenue, vous pouvez vous la procurer en téléphonant le **mardi après midi, jour de permanence, à la Section nationale des Retraités (tel : 01 48 18 32 83) ou auprès de l'UNSEN.**

Daniel Hervieux